Composante du produit nº 89-630-X 2008004 au catalogue de Statistique Canada
Enfants inuits

Article

Enfants inuits de moins de six ans

Novembre 2008

Statistique Canada Statistics Canada

Canada

Enquête sur les enfants autochtones, 2006

Also available in English

Enfants inuits

Nº 1

Statistique Canada – Nº 89-634-X au catalogue

ISSN : 1918-4972

L'Enquête sur les enfants autochtones (EEA) présente un vaste ensemble de données sur les enfants autochtones (enfants métis, enfants inuits et enfants des Premières nations vivant hors réserve) de moins de six ans vivant en milieu urbain, rural et dans les collectivités du Nord à la grandeur du Canada. L'Enquête sur les enfants autochtones a été conçue pour brosser un tableau du développement des jeunes enfants autochtones ainsi que des conditions sociales et de vie dans lesquelles ils apprennent et grandissent.

L'enquête a été élaborée par Statistique Canada et par des conseillers autochtones à la grandeur du pays et réalisée conjointement avec Ressources humaines et Développement social Canada.

Enfants inuits de moins de six ans

Le présent feuillet d'information porte sur les familles et les collectivités des enfants inuits de moins de six ans, selon l'Enquête sur les enfants autochtones et le Recensement de 2006.

En 2006, le Recensement a dénombré quelque 7 000 enfants inuits de moins de six ans.

La majorité de ces jeunes enfants inuits (84 %) habitaient l'Inuit Nunaat, ce qui signifie « patrie des inuits » en langue inuite. (carte jointe)

Les 16 % d'enfants inuits de moins de six ans restant vivaient dans des régions urbaines (13 %) et rurales (3 %) en dehors de l'Inuit Nunaat.

Les jeunes enfants inuits et leurs familles

L'Enquête sur les enfants autochtones de 2006 a révélé que 91 % des enfants inuits étaient élevés par plus d'une personne. Ce sont les mères qui ont été le plus souvent déclarées à ce titre (92 %), suivies des pères (77 %), des grands-parents (46 %) et d'autres personnes apparentées (tantes et oncles, cousins et cousines, et frères et sœurs) (47 %). Des personnes non apparentées, par exemple des responsables de services de garde d'enfants ou des enseignants, contribuaient à élever environ 19 % des enfants inuits.

Dans l'Enquête sur les enfants autochtones de 2006, on demandait à quelle fréquence l'enfant parlait ou jouait avec différentes personnes, ces dernières et l'enfant concentrant leur attention l'un sur l'autre pendant au moins cinq minutes. Les enfants inuits étaient plus susceptibles de recevoir une attention soutenue au moins une fois par jour de la part de leur mère (92 %), puis de leur père (73 %) et de leurs frères et sœurs (73 %).

La plupart des enfants inuits ont reçu une attention soutenue de leur famille élargie au moins une fois par semaine, soit environ 7 sur 10 de la part de leurs grands-parents, de leurs tantes et oncles et de leurs cousins et cousines. Environ 35 % ont bénéficié de l'attention soutenue d'aînés au moins une fois par semaine.

Selon le Recensement de 2006, 28 % des enfants inuits de moins de six ans vivaient dans une famille de quatre enfants ou plus, comparativement à 8 % des enfants non autochtones.

Les enfants inuits sont élevés par des parents plus jeunes que ceux des enfants non autochtones. Selon le Recensement de 2006, environ un quart (26 %) des enfants inuits de moins de six ans avaient des mères âgées entre 15 et 24 ans, comparativement à 8 % des enfants non autochtones.

Pour l'Enquête sur les enfants autochtones de 2006, les parents ou le tuteur ont répondu à l'enquête. Pour la majorité des enfants inuits, il s'agissait de la mère ou du père biologique (79 %). Les grands-parents (4 %) et les parents adoptifs (12 %) formaient la majorité des autres parents ou tuteurs qui ont répondu à l'enquête pour les enfants inuits.

Graphique 1
Pourcentage des enfants inuits de moins de six ans qui parlaient ou jouaient avec différentes personnes en concentrant leur attention l'une sur l'autre pendant au moins cinq minutes, 2006

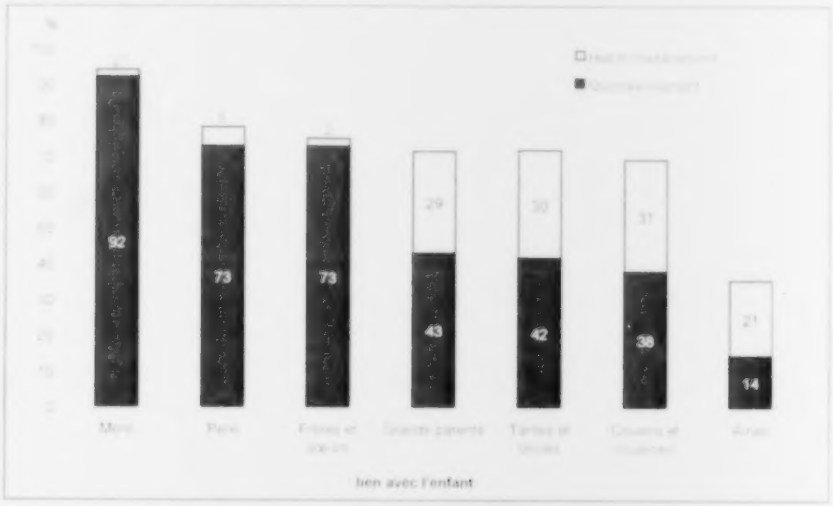

† à utiliser avec prudence

Note(s) :
« Quotidiennement » comprend les catégories de réponse « Plus d'une fois par jour » et « Une fois par jour ». « Hebdomadairement » comprend les catégories de réponse « Plus d'une fois par semaine » et « Une fois par semaine ».
« Mère » comprend les mères biologiques, les belles-mères, les mères adoptives ou les mères de familles d'accueil. « Père » comprend les pères biologiques, les beaux-pères, les pères adoptifs ou les pères de familles d'accueil.

Source(s) : Statistique Canada, *Enquête sur les enfants autochtones, 2006*.

La proportion de parents adoptifs (12 %) était plus élevée que chez les enfants des Premières nations vivant hors réserve (2 %) et les enfants Métis (1 %). L'adoption selon les coutumes chez les Inuits est une pratique courante, une tradition millénaire qui se continue de nos jours.

Selon le Recensement de 2006, 1 % des jeunes enfants inuits vivaient avec leurs grands-parents sans leurs parents et 16 % étaient dans des ménages de générations multiples (enfants, parents et grands-parents). Le pourcentage d'enfants inuits vivant avec leurs grands-parents était trois fois plus élevé que celui des enfants non autochtones (5 %).

Alors que 28 % des jeunes enfants inuits vivaient dans une famille monoparentale en 2006, un grand nombre avaient aussi un grand-père ou une grand-mère à la maison (40 %). Si la proportion de ménages de générations multiples chez les Inuits reflète des valeurs culturelles traditionnelles, la pénurie de logements pourrait aussi être un facteur qui contribue à cette situation.

Logement

Selon le Recensement de 2006, les jeunes enfants inuits étaient 6 fois plus susceptibles que les enfants non autochtones d'habiter dans un logement surpeuplé[1] (43 % par rapport à 7 %). Environ 29 % des enfants inuits de moins de six ans vivaient dans une maison nécessitant des réparations majeures[2], comparativement à 8 % des enfants non autochtones.

1. Le logement surpeuplé est celui qui compte plus d'une personne par pièce. Les salles de bains, les corridors, les vestibules et les pièces servant exclusivement à des fins commerciales ne sont pas considérés comme des pièces.
2. Indique si, de l'avis du répondant, le logement a besoin de réparations majeures. Les réparations majeures sont les réparations de la plomberie ou du câblage électrique défectueux, les réparations à la charpente des murs, des planchers ou des plafonds, etc. (excluant les rénovations ou les ajouts souhaités).

Graphique 1
Pourcentage des enfants inuits de moins de six ans qui parlaient ou jouaient avec différentes personnes en concentrant leur attention l'une sur l'autre pendant au moins cinq minutes, 2006

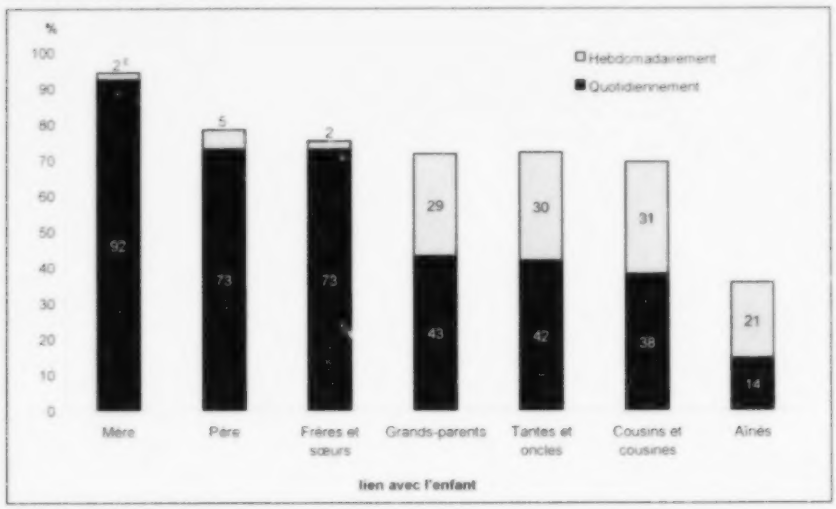

E à utiliser avec prudence

Note(s) :
« Quotidiennement » comprend les catégories de réponse « Plus d'une fois par jour » et « Une fois par jour ». « Hebdomadairement » comprend les catégories de réponse « Plus d'une fois par semaine » et « Une fois par semaine ».
« Mère » comprend les mères biologiques, les belles-mères, les mères adoptives ou les mères de familles d'accueil. « Père » comprend les pères biologiques, les beaux-pères, les pères adoptifs ou les pères de familles d'accueil.
Source(s) : Statistique Canada, *Enquête sur les enfants autochtones, 2006*

La proportion de parents adoptifs (12 %) était plus élevée que chez les enfants des Premières nations vivant hors réserve (2 %) et les enfants Métis (1 %). L'adoption selon les coutumes chez les Inuits est une pratique courante, une tradition millénaire qui se continue de nos jours.

Selon le Recensement de 2006, 1 % des jeunes enfants inuits vivaient avec leurs grands-parents sans leurs parents et 16 % étaient dans des ménages de générations multiples (enfants, parents et grands-parents). Le pourcentage d'enfants inuits vivant avec leurs grands-parents était trois fois plus élevé que celui des enfants non autochtones (5 %).

Alors que 28 % des jeunes enfants inuits vivaient dans une famille monoparentale en 2006, un grand nombre avaient aussi un grand-père ou une grand-mère à la maison (40 %). Si la proportion de ménages de générations multiples chez les Inuits reflète des valeurs culturelles traditionnelles, la pénurie de logements pourrait aussi être un facteur qui contribue à cette situation.

Logement

Selon le Recensement de 2006, les jeunes enfants inuits étaient 6 fois plus susceptibles que les enfants non autochtones d'habiter dans un logement surpeuplé[1] (43 % par rapport à 7 %). Environ 29 % des enfants inuits de moins de six ans vivaient dans une maison nécessitant des réparations majeures[2], comparativement à 8 % des enfants non autochtones.

1. Le logement surpeuplé est celui qui compte plus d'une personne par pièce. Les salles de bains, les corridors, les vestibules et les pièces servant exclusivement à des fins commerciales ne sont pas considérés comme des pièces.
2. Indique si, de l'avis du répondant, le logement a besoin de réparations majeures. Les réparations majeures sont les réparations de la plomberie ou du câblage électrique défectueux, les réparations à la charpente des murs, des planchers ou des plafonds, etc. (excluant les rénovations ou les ajouts souhaités).

Tableau 1
Caractéristiques du logement, enfants inuits de moins de six ans selon la région inuite, 2006

Régions inuites	Vivant dans un logement surpeuplé[1]	Vivant dans un logement nécessitant des réparations majeures[2]
	pourcentage	
Total - Secteur de résidence inuit	**43**	**29**
Total - Inuit Nunaat (régions inuites)	**49**	**32**
Nunatsiavut	14	28
Nunavik	59	45
Nunavut	48	27
Région Inuvialuite	28	26
Total - En dehors de l'Inuit Nunaat	**12**	**18**

1. Le logement surpeuplé est celui qui compte plus d'une personne par pièce. Les salles de bains, les corridors, les vestibules et les pièces servant exclusivement à des fins commerciales ne sont pas considérés comme des pièces.
2. Indique si, de l'avis du répondant, le logement a besoin de réparations majeures. Les réparations majeures sont les réparations de la plomberie ou du câblage électrique défectueux, les réparations à la charpente des murs, des planchers ou des plafonds, etc. (excluant les rénovations ou les ajouts souhaités).

Source(s) : Statistique Canada, *Recensement*, 2006

Dans l'Enquête sur les enfants autochtones de 2006, les parents ou tuteurs ont été invités à évaluer leur satisfaction par rapport à leur « logement », leur « réseau de soutien », leur « emploi principal ou activité », leurs « temps libres » et leurs « finances ». Les plus faibles cotes de satisfaction sont allées au « logement » et aux « finances ». L'insatisfaction par rapport au logement découle peut-être des niveaux relativement élevés de surpeuplement et de besoins de réparations majeures.

Impressions à l'égard du quartier

Selon l'Enquête sur les enfants autochtones de 2006, les parents ou tuteurs des enfants inuits vivant en dehors de l'Inuit Nunaat étaient plus susceptibles de qualifier leur quartier d'« excellent » ou de « très bien » pour ce qui est des installations (comme de bonnes écoles, des installations pour les enfants, par exemple, un centre communautaire, des patinoires, des gymnases et des parcs, et des établissements de santé) que ceux vivant dans l'Inuit Nunaat.

Les parents des jeunes enfants inuits du Nunavik étaient moins susceptibles que ceux de la plupart des autres régions de penser que leur quartier était « excellent » ou « très bien » comme endroit ayant de bonnes écoles, de bonnes garderies éducatives et de bons programmes d'éducation de la petite enfance. Selon l'Enquête sur les enfants autochtones de 2006, le chiffre était de 34 % dans le Nunavik, comparativement à 42 % au Nunavut et à 47 % dans le Nunatsiavut. Dans la région inuvialuite, il était de 39 %, ce qui ne différait pas de façon significative de celui du Nunavik ou du Nunavut.

Les parents des jeunes enfants inuits de la région inuvialuite étaient plus susceptibles que ceux de toutes les autres régions de trouver leur quartier « excellent » ou « très bien » en tant qu'endroit ayant suffisamment d'installations pour les enfants, par exemple, un centre communautaire, des patinoires, des gymnases et des parcs. Selon l'Enquête sur les enfants autochtones de 2006, le chiffre était de 45 % dans la région inuvialuite, comparativement à 32 % dans le Nunatsiavut, à 27 % au Nunavut et à 23 % dans le Nunavik.

Graphique 2
Pourcentage des enfants inuits de moins de six ans dont les parents ont qualifié leur quartier d'« excellent » ou de « très bien » comme...

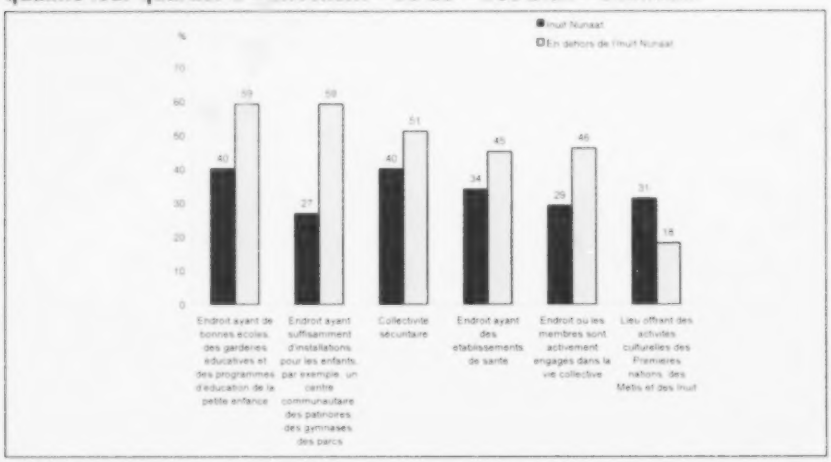

Source(s) : Statistique Canada, *Enquête sur les enfants autochtones, 2006*

Les parents des jeunes enfants inuits du Nunavik étaient moins susceptibles que ceux de toutes les autres régions de juger que leur quartier était « excellent » ou « très bien » en tant que collectivité sécuritaire. Selon l'Enquête sur les enfants autochtones de 2006, le chiffre était de 22 % dans le Nunavik, comparativement à 42 % dans le Nunatsiavut et la région inuvialuite et à 47 % au Nunavut.

Activités culturelles

Selon l'Enquête sur les enfants autochtones de 2006, environ 56 % des enfants inuits de moins de six ans avaient participé ou assisté à des activités traditionnelles, telles que des chants, des danses du tambour, des rassemblements et des cérémonies. Dans l'Inuit Nunaat, 63 % avaient participé à ces activités, comparativement à 36 % en dehors de l'Inuit Nunaat.

La participation à des activités saisonnières comme ramasser des œufs et des petits fruits était plus fréquente chez les enfants inuits du Nunatsiavut (74 %) et du Nunavik (66 %) que ceux du Nunavut (57 %) et de la région inuvialuite (55 %).

L'Enquête sur les enfants autochtones de 2006 a révélé qu'environ les deux tiers (65 %) des enfants inuits avaient quelqu'un pour les aider à comprendre la culture et l'histoire des Inuits.

En 2006, l'Enquête sur les enfants autochtones a révélé que 40 % des enfants inuits de moins de six ans bénéficiaient d'un service de garde d'enfants quelconque. Dans le présent rapport, les services de garde d'enfants renvoient à la garde d'un enfant par quelqu'un d'autre que le père ou la mère, y compris les garderies, les garderies éducatives ou la garde préscolaire, le programme Bon départ, un programme de garderie avant et après l'école, la garde par une personne apparentée ou une autre personne.

Parmi les enfants inuits confiés à des services de garde, 56 % fréquentaient des services faisant la promotion des valeurs et coutumes traditionnelles et culturelles, ce qui était nettement plus élevé que pour les enfants des Premières nations vivant hors réserve (24 %) et les enfants Métis (14 %). Dans l'Inuit Nunaat, 70 % des enfants bénéficiaient d'un service de garde faisant la promotion des valeurs et coutumes traditionnelles.

Parmi ceux qui fréquentaient des services de garde, 59 % étaient dans un service de garde où l'on employait la langue inuite. Dans l'Inuit Nunaat, ce chiffre était de 82 %.

Quatre régions de l'Inuit Nunaat

Source(s) :

http://www12.statcan.ca/francais/census06/analysis/aboriginal/maps/Inuit/InuitRegionsAboriginal_Reference_fc.pdf

Comment obtenir d'autres renseignements

Toute demande de renseignements au sujet du présent produit ou au sujet de statistiques ou de services connexes doit être adressée à : Division de la statistique sociale et autochtone, Statistique Canada, Ottawa, Ontario, K1A 0T6, par téléphone : 613-951-5979 ou par courriel à sasd-dssea@statcan.gc.ca.

Centre de contact national de Statistique Canada
Numéros sans frais (Canada et États-Unis) :
Service de renseignements 1-800-263-1136

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site www.statcan.gc.ca sous À propos de nous > Offrir des services aux Canadiens.

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada
© Ministre de l'Industrie, 2008
Tous droits réservés. Le contenu de la présente publication électronique peut être reproduit en tout ou en partie, et par quelque moyen que ce soit, sans autre permission de Statistique Canada, sous réserve que la reproduction soit effectuée uniquement à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé destiné aux journaux et/ou à des fins non commerciales. Statistique Canada doit être cité comme suit : Source (ou « Adapté de », s'il y a lieu) : Statistique Canada, année de publication, nom du produit, numéro au catalogue, volume et numéro, période de référence et page(s). Autrement, il est interdit de reproduire le contenu de la présente publication, ou de l'emmagasiner dans un système d'extraction, ou de le transmettre sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique, mécanique, photographique, pour quelque fin que ce soit, sans l'autorisation écrite préalable des Services d'octroi de licences, Division des services à la clientèle, Statistique Canada, Ottawa, Ontario, Canada K1A 0T6.

Note de reconnaissance
Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population, les entreprises, les administrations canadiennes et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques précises et actuelles.